

**Décision n° 2015-1 ORG en date du 26 janvier 2015  
du Président portant délégation de signature**

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment des articles R.232-14 et R.232-18,

Vu la délibération n° 2015-16 ORG en date du 22 janvier 2015 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage portant organisation de l'intérim dans les fonctions du directeur du département des analyses,

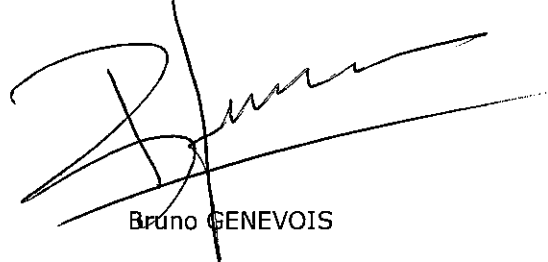
**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée à Mme Adeline MOLINA, chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directeur du département des analyses de l'Agence à compter du 27 janvier 2015, à l'effet de signer au nom du Président de l'Agence, tous actes relatifs à l'exercice de sa mission.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 27 janvier 2015.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 26 janvier 2015

  
Bruno GENEVOIS